CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2020



450, boulevard des Bois-Francs Nord Victoriaville (Québec) G6P 1H3 Tél.: 819 758-1544 — Téléc.: 819 758-6467

grouperdl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés du CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC. (I'« organisme »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière non consolidé au 31 décembre 2020, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exigent que l'organisme présente des informations quantitatives sur la filiale présentée à la valeur de consolidation, soit le total des actifs, des passifs et des capitaux propres, les produits, les charges et le résultat net, de même que des informations sur les flux de trésorerie rattachés aux activités d'exploitation, de financement et d'investissement. À l'égard des éléments ci-dessus, les présents états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'incidence de cette dérogation sur les états financiers au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 n'a pas été déterminée. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 en raison des incidences de cette dérogation.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Exception faite de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états financiers non consolidés

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriarille SENERL

Victoriaville Le 27 mai 2021

¹ Par Véronique Roy, CPA auditrice, CA



CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Résultats non consolidés		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2020	2019
PRODUITS		
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du		
Québec (MAPAQ) Subvention de base	716 849 \$	718 688 \$
Cotisations	118 480	118 066
Contrats privés (annexe B)	358 086	387 234
Contrats prives (annexe B) Contrats publics (annexe C)	229 412	167 121
Subventions d'urgence - COVID-19	336 368	107 121
Amortissement des subventions reportées afférentes aux	330 300	-
immobilisations corporelles	94 659	45 887
Intérêts	5 097	9 314
interets	3 037	9 3 1 4
	1 858 951	1 446 310
CHARGES		
Frais d'opérations (annexe A)	126 463	100 664
Contrats privés (annexe B)	339 679	406 611
Contrats publics (annexe C)	809 000	645 342
Frais d'administration (annexe D)	374 563	319 017
Amortissement (annexe E)	144 203	87 512
	1 793 908	1 559 146
EVOÉDENT (INCLIERICANCE) DES PRODUITS SUR LES CUARCES AVANT		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	65 043	(112 836)
ACTIEST ROSONS	03 043	(112 030)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe F)	(478)	6 019
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT		
AUTRE ÉLÉMENT	64 565	(106 817)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA FILIALE	121 023	82 275
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	185 588 \$	(24 542) \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC. Évolution de l'actif net

Pour	l'exercice	clos le	31 d	écembre
------	------------	---------	------	---------

	Fonds de transition	Fonds de prévoyance	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT					
Déjà établi Redressement sur exercices	188 609 \$	209 222 \$	1 249 230 \$	1 647 061 \$	1 671 603 \$
antérieurs (note 3)	-	-	(40 000)	(40 000)	(40 000)
Redressé	188 609	209 222	1 209 230	1 607 061	1 631 603
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 240	1 257	183 091	185 588	(24 542)
Affectation interne (note 4)	-	68 100	(68 100)	-	-
SOLDE À LA FIN	189 849 \$	278 579 \$	1 324 221 \$	1 792 649 \$	1 607 061 \$

PARTICIPATION DANS UNE FILIALE (note 7)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)

ACTIFS INCORPORELS (note 9)

Situation financière

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Au 31 décembre	2020	2019
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	478 548 \$	707 264 \$
Débiteurs (note 5)	164 613	118 545
Subventions à recevoir	354 668	6 199
Frais payés d'avance	8 893	2 919
	1 006 722	834 927
PLACEMENTS (note 6)	468 428	397 831

629 657

1 464 879

3 705

3 573 391 \$

508 634

942 374

5 293

2 689 059 \$

Pour le conseil d'administration :

<u>Brigitte Dumont</u>, administrateur

<u>Norman Houle</u>, administrateur

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Au 31 décembre	2020	2019
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 11)	293 144 \$	148 275 \$
Facturation en excédent des coûts et profits estimatifs sur les		
travaux en cours	121 977	90 156
Apports reportés (note 12)	201 004	164 243
	616 125	402 674
DETTE À LONG TERME (note 13)	40 000	-
SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS		
CORPORELLES (note 14)	1 124 617	679 324
	1 780 742	1 081 998
ACTIF NET		
FONDS DE TRANSITION	189 849	188 609
FONDS DE PRÉVOYANCE	278 579	209 222
ACTIF NET NON AFFECTÉ	1 324 221	1 209 230
	1 792 649	1 607 061

2 689 059 \$

3 573 391 \$

TRÉSORERIE À LA FIN

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	185 588 \$	(24 542) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	142 615	85 244
Amortissement des actifs incorporels	1 588	2 268
Amortissement des subventions reportées afférentes aux		
immobilisations corporelles	(94 659)	(45 887)
Subvention reportée	-	(45 000)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	177	579
Subventions d'urgence - COVID-19	(20 000)	-
Quote-part du résultat net de la filiale	(121 023)	(82 275)
	94 286	(109 613)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au		
fonctionnement (note 15)	(187 060)	194 062
	(92 774)	84 449
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(70 597)	(20 262)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(666 497)	(102 723)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 200	
	(735 894)	(122 985)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	60 000	_
Augmentation des subventions reportées	539 952	-
	599 952	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(228 716)	(38 536)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	707 264	745 800

478 548 \$

707 264 \$

Au 31 décembre 2020

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

- faire de la recherche, du développement et du transfert technologique, prioritairement d'intérêt public et collectif, en acériculture;
- favoriser le développement durable et assurer le rayonnement internationnal de l'industrie acéricole québécoise;
- conclure des contrats de recherche et de développement d'intérêt public ou privé;
- acheter, vendre ou autrement acquérir, louer, administrer et exploiter tout genre de biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles pour les fins ci-dessus mentionnées, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les droits d'auteur, les brevets et les autres droits relatifs à la propriété intellectuelle:
- développer des liens de coordination avec d'autres centres de recherche;
- réaliser les objectifs ci-dessus sans intention pécuniaire pour les membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Au 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Contrats

Les produits provenant des contrats sont constatés selon la méthode de l'avancement au prorata des travaux effectués. Le degré d'avancement des travaux est déterminé en rapprochant le coût réel des travaux effectués jusqu'à la date des états financiers et le coût total estimé à cette date pour chacun des contrats en cause. Les révisions des estimations des coûts, des profits ou des pertes sont prises en compte dans la période comptable au cours de laquelle les faits qui donnent lieu à la révision sont connus.

Cotisations

L'organisme comptabilise ses produits de cotisations lorsqu'il existe des preuves d'un accord et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût des stocks inclus au coût des produits vendus et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, des subventions à recevoir et des placements.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Participation dans une filiale

L'organisme comptabilise la participation dans sa filiale ACER Division inspection inc. à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Idux
Bâtiment	4 %
Matériel et outillage	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Au 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Facturation en excédent des coûts et profits estimatifs sur les travaux en cours

La facturation en excédent des coûts et profits estimatifs sur les travaux en cours représente l'excédent des factures établies jusqu'à la date des états financiers sur le montant des coûts et profits constatés jusqu'à cette date.

Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rapportant.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'organisme a convenu de retraiter ses états financiers à l'égard de ses apports reportés pour les exercices antérieurs afin de reporter une subvention qui était destinée à un projet spécifique. En conséquence, le solde de l'actif net au 1er janvier 2020 a été diminué de 40 000 \$ et les états financiers de l'exercice 2019 ont été redressés. Le solde de l'actif net au 1er janvier 2019 a été diminué d'un montant de 40 000 \$ et le solde des apports reportés au 31 décembre 2019 a été augmenté du même montant.

4. AFFECTATION INTERNE

Le 24 avril 2012, le conseil d'administration avait décidé qu'un montant de 31 000 \$ serait affecté annuellement dans le fonds de prévoyance afin de procéder aux éventuelles rénovations majeures du bâtiment. L'organisme ne peut utiliser ces montants affectés sans le consentement préalable du conseil d'administration. Au cours de l'exercice, un virement de 62 000 \$ a été fait, représentant les affectations pour 2019 et 2020.

En juillet 2019, un montant de 15 000 \$ avait été viré du fonds de prévoyance au fonds non affectés pour les travaux de réfection de la toiture. Le montant réel a été de 8 900 \$. Ainsi, le montant excédentaire de 6 100 \$ a été retourné au fonds de prévoyance en mars 2020.

	,	
_	DEBITEURS	•

6.

7.

DERLIEUK2		
	2020	2019
Clients	164 613 \$	118 042 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	-	503
	164 613 \$	118 545 \$
PLACEMENTS		
	2020	2019
Trésorerie - Fonds de transition	189 849 \$	188 609 \$
Trésorerie - Fonds de prévoyance	278 579	209 222
	468 428 \$	397 831 \$
PARTICIPATION DANS UNE FILIALE		
	2020	2019

La filiale se spécialise dans le développement et la mise en valeur de produits acéricoles.

100 actions de catégorie « A », représentant 100 % des actions

participantes émises et ayant droit de vote

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Α	mortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Bâtiment	1 261 005 \$	570 983 \$	690 022 \$	707 451 \$
Matériel et outillage	1 968 557	1 218 986	749 571	209 196
Matériel informatique	55 949	43 549	12 400	10 769
Matériel roulant	52 747	48 212	4 535	4 557
Mobilier de bureau	25 173	16 822	8 351	10 401
	3 363 431 \$	1 898 552 \$	1 464 879 \$	942 374 \$

629 657 \$

508 634 \$

Le bâtiment est érigé sur un terrain loué en vertu d'un bail emphytéotique tel que décrit à la note 17.

9. ACTIFS INCORPORELS

			2020	2019
	Am	ortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Logiciels	43 116 \$	39 411 \$	3 705 \$	5 293 \$

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 50 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par les subventions à être perçues du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

11. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs	178 561 \$	79 337 \$
Salaires et vacances	82 789	33 351
Retenues à la source et charges sociales	29 067	26 831
Frais courus	-	8 756
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	2 727	
	293 144 \$	148 275 \$

12. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020	2019
Cotisations	25 000 \$	25 000 \$
MAPAQ	93 685	97 250
Table acéricole	42 319	1 993
MFFP	40 000	40 000
Solde à la fin	201 004 \$	164 243 \$

12. APPORTS REPORTÉS (suite)

13.

	2020	2019
Solde au début	164 243 \$	167 931 \$
Montants encaissés	161 004	124 243
	325 247	292 174
Montant constaté à titre de produits	(124 243)	(127 931)
Solde à la fin	201 004 \$	164 243 \$
DETTE À LONG TERME		
	2020	2019
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2022, garanti par le gouvernement		
fédéral	40 000 \$	- \$

14. SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles représentent des subventions ayant servi à l'acquisition du bâtiment et à l'acquisition d'équipement de laboratoire. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2020	2019
Solde au début	679 324 \$	725 211 \$
Montant encaissé	539 952	
	1 219 276	725 211
Amortissement de l'exercice	(94 659)	(45 887)
Solde à la fin	1 124 617 \$	679 324 \$

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Débiteurs	(46 068) \$	13 412 \$
Subventions à recevoir	(348 469)	59 965
Frais payés d'avance	(5 974)	1 386
Créditeurs	144 869	42 831
Facturation en excédent des coûts et profits estimatifs sur les		
travaux en cours	31 821	80 156
Apports reportés	36 761	(3 688)
	(187 060) \$	194 062 \$

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 décembre 2020, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	202	20	201	L9
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
	américains ¢	canadiens \$	américains \$	canadiens ¢
	4	7	y	Ţ
Trésorerie	11 217	14 323	11 630	15 105

17. ENGAGEMENTS

Bail emphytéotique

L'organisme a conclu une entente avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la cession par emphytéose d'un terrain sans contrepartie monétaire. Ce bail, d'une durée de trente ans, vient à échéance en octobre 2033.

Location-exploitation

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location-exploitation d'équipement de bureau totalise 5 520 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2021	1 380 \$
2022	1 380 \$
2023	1 380 \$
2024	1 380 \$

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Frais d'analyse

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec la filiale au cours de l'exercice :

	2020	2019
Charges:		
ŭ		

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

50 760 \$

20 490 \$

À la fin de l'exercice, les montants dus à la filiale ou dus par elle sont les suivants :

	2020	2019
Débiteurs :		
Clients	30 730 \$	66 079 \$
Créditeurs :		
Fournisseurs	19 364 \$	7 170 \$

19. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

En vertu d'une entente signée le 27 mars 2017, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fournit une aide monétaire à l'organisme. Le MAPAQ apporte également une aide sous la forme d'un prêt de ses équipements de recherche pour la station de Saint-Norbert d'Arthabaska, constituant l'érablière expérimentale et des laboratoires de Saint-Hyacinthe. L'organisme assume l'entière responsabilité des biens meubles et immeubles qui sont prêtés et s'engage à les utiliser avec prudence et diligence. Cette entente se terminera le 31 mars 2023.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En mars 2021, l'organisme a signé un bail pour des espaces de bureau et de laboratoire à St-Hyacinthe. Le bail d'une durée de 10 ans débutera le 1er mars 2021 et viendra à échéance le 28 février 2031 pour une charge annuelle de 39 200 \$ pour les quatre premières années. À partir du 1er mars 2025, le loyer sera augmenté annuellement conformément à l'indexation de l'indice des prix à la consommation avec un minimum de 2 %.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

	2019
11 280 \$	14 283
7 500	-
23 300	23 518
	25 551
	34 962
	135
8 684	2 215
126 463 \$	100 664
358 086 \$	387 234
250 351	294 002
1 725	727
1 636	1 218
-	94
	7 219
	48 916
	21 550
	1 858
	706
	23 277
	7 044
8 027	
339 679	406 611
18 407 \$	(19 377)
	7 500 23 300 35 878 38 081 1 740 8 684 126 463 \$ 250 351 1 725 1 636 - 2 810 22 830 18 260 901 699 13 921 17 919 8 627 339 679

809 000

(579 588) \$

645 342

(478 221) \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Renseignements complémentaires non consolidés

our l'exercice clos le 31 décembre	2020	2019
NNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	175 017 \$	124 883
Communications	6 188	5 836
Cotisations et affiliations	5 853	4 177
Entretien et réparations	174	711
Formation	887	1 974
Fournitures de bureau	14 151	13 408
Frais bancaires	1 865	1 811
Frais de publication	445	3 666
Frais de réunion	623	9 405
Frais informatiques	21 770	14 806
Location d'équipement de bureau	2 223	3 497
Location de matériel roulant	68	163
Loyer	51 072	51 072
Représentation et déplacements	16 311	26 087
Services professionnels	71 036	49 773
Taxes et permis	6 880	7 748
	374 563 \$	319 017
NNEXE E - AMORTISSEMENT		
Amortissement des immobilisations corporelles	142 615 \$	85 244
Amortissement des actifs incorporels	1 588	2 268
	144 203 \$	87 512
NNEXE F - AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Gain (perte) de change	(301) \$	6 598
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(177)	(579)
	(478) \$	6 019